



Ville de Pontivy

Commission personnel et comité technique paritaire

Compte-rendu de la réunion du 22 novembre 2011

C9-2011-003

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Henri LE DORZE	- Premier Adjoint
Madame Florence DONATO-LEHUEDE	- Conseillère Municipale
Monsieur Alain LE MAPIHAN	- Adjoint à la Ville et aux Déplacements
Madame Ghislaine GOUTTEQUILLET Solidarité	- Adjointe à l'Action Sociale et à la
Madame Maryvonne OLIVIERO	- Conseillère Municipale
Madame Anne-Marie GREZE	- Conseillère Municipale
Monsieur Joël LE BOTLAN	- Conseiller Municipal

Organisations Syndicales :

C.F.D.T. :

Membres titulaires

Madame Dominique HILLION	- Culture-Tourisme-Vie associative
Monsieur Alain LE CORRONC	- Services Techniques
Monsieur Philippe LE MAIRE	- Services Techniques

Membres suppléants

Madame Valérie LE CLANCHE	- Enfance-jeunesse
Monsieur Yohan LE NAGARD	- Cuisine Centrale

C.G.T. :

Membre titulaire :

Madame Sylvie LE POUZARD	- Archives
--------------------------	------------

Membre suppléant

Monsieur Guy LE TARNEC	- EHPAD
------------------------	---------

F.O. :

Membre titulaire

Monsieur Rachel URVOIT - Services Techniques

Membre suppléant

Monsieur Pierrick DURET - Services Techniques

ASSISTAIENT À LA RÉUNION :

Monsieur Roland PICHON - Directeur Général
Madame Sandra LETHIEC - Directrice du CCAS
Mademoiselle Nolwenn ETIENNE - Directrice de l'EHPAD
Madame Adeline GONNARD - Directrice Education-animation
Monsieur Jean-Pierre LE BIHAN - Directeur des Finances
Monsieur Daniel HOUDAYER - Directeur des services techniques
Madame Corinne LEMOINE - Directrice des ressources humaines

ABSENTS EXCUSES :

Madame M.Madeleine DORE-LUCAS - Adjointe au Logement, Habitat, Patrimoine et Tourisme
Monsieur Gérard DERRIEN - Conseiller Municipal
Madame Nicole ROUILLARD - Conseillère Municipale
Madame Sophie CUEFF - Secrétariat Général (CFDT)
Madame Aude MOYSAN - Directrice générale adjointe
AMIEM - Médecin du travail

I – PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS (Cf. ci-joint)

1. Régime indemnitaire des agents communaux – revalorisation
2. Rémunération du collaborateur de cabinet - revalorisation
3. Rémunération du chargé de mission « Agenda 21 » - revalorisation
4. Modification du tableau des emplois au 1^{er} janvier 2012
5. Action sociale des travailleurs handicapés

II – AUTRES POINTS

A – Organisation des services municipaux – perspectives 2012

Suite aux transferts de compétences à Pontivy communauté, au départ de l'hôpital et à des orientations nouvelles au plan interne, l'organisation des services est à revoir en 2012, sur la base des objectifs synthétisés ci-dessous.

En ce qui concerne la Direction Education Animation (DEA), le CTP avait validé la nécessité de créer un poste d'accueil au palais des congrès et la réalisation de 2 bureaux dès la fin de cette année.

Par ailleurs, les transferts de compétences initiés il y a quelques années avec le départ des piscines, de l'école de musique et de la maison du tourisme, se sont, cette année, poursuivis avec le transfert du secteur de la petite enfance (la crèche, la halte garderie et le Relais des Assistantes Maternelles). Plus récemment, le conseil communautaire a décidé d'étendre les compétences de la communauté au transport public de personnes.

Ces transferts se sont traduits par la suppression de 2 services complets et de 3 parties de services sur les 6 d'origine. Même si parallèlement des missions ou actions nouvelles sont apparues (patrimoine, accueil des 11-13 ans, festival des Gamineries...), il convient de prendre acte de cette diminution d'activité.

De plus, un travail sur l'introduction de la monétique pour certaines prestations (restauration, garderies, activités de loisirs...) sera prochainement engagé.

Aussi, ces différents événements vont impacter directement l'activité de la DEA qui devra réorganiser ses moyens d'accueil et de secrétariat au siège de la mairie, sur la base de 3 agents au lieu de 4 actuellement, selon des modalités pratiques à définir et en tenant compte de la nécessaire mutualisation avec l'accueil général de la mairie.

Concernant la médiathèque, un poste d'assistant de conservation vacant au tableau des emplois sera prochainement pourvu et un poste supplémentaire d'adjoint du patrimoine sera créé pour l'ouverture de l'équipement.

Il faut aussi noter que le tableau des emplois des écoles est à ajuster à la réalité, sachant qu'en la matière, il n'y a pas eu d'autres mouvements de postes que ceux résultant de suppression de classes maternelles.

La seconde direction impactée par les transferts de compétences est la Direction des Services Techniques (DST), avec la collecte des déchets et, cette année, celui de l'eau et l'assainissement.

D'autre part, la DST a vu le développement des enjeux énergétiques qui nécessitent également une adaptation des moyens.

Le demi poste d'adjoint administratif maintenu au tableau des emplois est aujourd'hui supprimé.

Le poste dénommé « chargé de sécurité » sera reconfiguré autour d'une double mission : maintien de la fonction de chargé de sécurité, en l'état, et développement de la fonction « économe de flux ».

Le responsable du service « voirie, réseaux, propreté urbaine » assurera la gestion du garage et du parc véhiculé et sera, plus particulièrement chargé de l'application du règlement de voirie.

Le service urbanisme et le service espaces verts traiteront les quelques dossiers restants, selon les cas.

En troisième et dernier lieu, le service Etat Civil et la Police Municipale sont concernés par le départ de l'hôpital en mars – avril 2012.

La partie « Etat civil » s'en trouvant de fait impactée, les attributions du service sont à redéfinir et sa dénomination sera, peut être, aussi à modifier.

2 attributions nouvelles vont lui être confiées : la coordination du recensement, qui sera directement assurée par la responsable du service, et la gestion des pièces d'identité assurées jusqu'à présent au poste de police.

Le poste de rédacteur responsable du service devra être pourvu au 1^{er} octobre 2012, par voie statutaire et fera l'objet d'un appel à candidatures.

Le poste d'adjoint administratif vacant, pourvu à temps partiel par un agent parti en retraite en 2011, est supprimé.

Néanmoins, un renfort ponctuel sera mis en place en période électorale.

La police réaffectera ses moyens à ses missions de voie publique.

Cependant, la répartition des moyens administratifs globaux (Etat civil + Police), dévolus à la gestion des pièces d'identité, et les modalités d'accueil du public sont à définir précisément et seront nécessairement revues si la gestion des cartes d'identité devenait identique à celle des passeports.

Ces prochaines évolutions dans l'organisation des services municipaux se traduisent par des modifications du tableau des emplois ; modifications pour lesquelles les membres du CTP ont émis un avis favorable.

B – Hygiène, sécurité et conditions de travail

Les membres de la commission et du CTP ont pris note de la prochaine réunion du Comité Hygiène Sécurité le 5 décembre au cours de laquelle seront abordées les questions des vêtements de travail (choix, qualité et réparations), de l'aménagement de locaux (douches, vestiaires, chauffage..), de la méthode HACCP, du Document Unique

(DU) d'évaluation des risques professionnels et des formations du personnel (permis, habilitations, autorisations de conduite..).

C – Dossiers de promotion interne 2012

Les dossiers de promotion interne 2012, permettant aux agents l'accès à un cadre d'emplois supérieurs, ont été présentés aux membres de la commission du personnel et du CTP. Le débat a porté sur la détermination d'un critère prédominant pour classer les agents par ordre de priorité. Après réflexion, le critère de l'examen professionnel a été privilégié au détriment de celui de l'ancienneté.

D – Avancements de grade 2011 – tableau d'avancement complémentaire CCAS

En mai dernier, le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe pour l'année 2011 au CCAS avait été gelé dans l'attente de la parution des résultats à l'examen professionnel.

Un agent a été admis à cet examen ; sa nomination permet l'ouverture de 2 postes d'adjoint administratif de 1^{ère} classe au titre de l'ancienneté. Mais, un seul agent remplit les conditions statutaires pour pouvoir bénéficier d'un avancement à ce grade.

Aussi, le tableau des emplois du CCAS sera modifié par son Conseil d'Administration pour transformer 2 postes d'adjoint administratif de 2^{ème} classe en 2 postes d'adjoint administratif de 1^{ère} classe. Par ailleurs, ces nominations seront soumises à l'avis préalable de la Commission Administrative Paritaire (CAP) du Centre de Gestion du Morbihan.

E – Mise à jour du règlement ARTT

Les membres du CTP ont donné un avis favorable à la modification du règlement ARTT afin :

- d'autoriser les agents municipaux à s'absenter 2 jours au titre des autorisations spéciales d'absence pour réviser les épreuves d'un concours organisé dans la fonction publique territoriale. Cette possibilité est désormais ouverte aux agents qui passent un concours ou un examen, dans la limite de 2 jours par même concours ou examen sur toute une carrière.
- d'intégrer au règlement ARTT 2 nouvelles autorisations spéciales d'absence pour autoriser à s'absenter les agents publics donneuses dans le cadre de l'assistance médicale à la procréation et ceux ayant l'obligation, à peine d'amende, de comparaître en qualité de témoin.
- de prendre en compte les horaires de travail des agents nouvellement ou prochainement recrutés sur des postes nouveaux au CCAS ; il s'agit de l'animateur de l'épicerie solidaire, des agents d'entretien et d'accueil au Centre Social et de l'agent d'entretien polyvalent à l'EHPAD.

- de modifier les horaires de travail des agents de police municipale pour leur permettre de réguler la circulation des cars rue du Caire et avenue Napoléon 1er. 2 plannings de travail ont été définis ; un pour les vacances et un sur le temps scolaire. Ainsi pendant le temps scolaire, la présence d'un agent de police à partir de 7h30 le matin impose une fermeture de ce service à la population à 16h.

F – Modification du service minimum à l'EHPAD

Le 1^{er} décembre 2010, l'EHPAD signait avec le Conseil Général et l'ARS la convention tripartite « seconde génération ». La mise en place de moyens nouveaux ne s'est pas accompagnée d'une redéfinition du service minimum.

Pour mémoire, le service minimum s'entend comme l'ensemble des services et prestations à rendre aux usagers, en dehors desquels leur sécurité ou leur dignité n'est plus assurée. Il en découle un effectif minimum pour assurer la continuité de la prise en charge des résidents. C'est dans ce cadre qu'un service minimum s'appliquant les week ends, jours fériés et jours de grève a été défini en octobre 2010.

Des modifications de ce service minimum ont été entérinées par les membres du CTP.

G – Questions diverses

1. Recrutement d'un archiviste : les membres du CTP ont eu connaissance du départ, par voie de mutation, de l'archiviste et du lancement prochain d'un appel à candidatures pour le recrutement d'un assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

2. Réussite au concours d'auxiliaires de soins : 5 agents en poste à l'EHPAD ont été reçus au concours d'auxiliaire de soins et seront prochainement nommés sur ce grade, après que le Conseil d'Administration du CCAS ait, au besoin, modifié le tableau des emplois.

3. Attribution d'un logement de fonction au directeur de l'EHPAD : les membres du CTP ont donné un avis favorable unanime au principe de l'attribution d'un logement de fonction au directeur de l'EHPAD, sachant que l'étude quant à la détermination d'une nécessité absolue ou d'une simple utilité de service sera finalisée dans le respect de la réglementation en vigueur. Il s'agit de prendre acte de la nécessité pour le directeur d'assurer des périodes d'astreintes mais aussi, de rendre plus attractif ce poste pour lequel le CCAS a du mal à recruter.